

☎ : 04.50.60.50.04

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

## ARRETE MUNICIPAL N° 42/2022

*Réglementation de la circulation*

Concernant la réalisation de travaux de tranchée et pose de coffret

**Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,**

**Vu** l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

**Vu** la demande de l'entreprise PORCHERON concernant des travaux de tranchée et pose de coffret sur le chemin du Vernay,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

### ARRETE

**Article 1er :** Les travaux démarreront le Lundi 03 octobre 2022 pour une durée calendaire de 15 jours. La durée des travaux est prévue pour 2 jours pendant cette période.

**Article 2 :** La circulation sera limitée à 30 km/h avec une interdiction de dépassement et de stationnement pour tous véhicules.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise.

**Article 4 :** La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

**Article 5 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

PORCHERON  
Gendarmerie de RUMILLY  
C.E.R.D de RUMILLY  
Service départemental d'Incendie et de Secours  
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 5 septembre 2022.

Le Maire  
Roland LOMBARD

